

Information aux parents

Services dentaires – Régie de l'assurance maladie du Québec

Chers parents,

Le saviez-vous? La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) couvre la plupart des soins dentaires, chez votre dentiste, pour les enfants de moins de 10 ans.

Soins dentaires gratuits

- Examen dentaire (1 fois/année)
- Examen d'urgence à tout moment
- Radiographies
- Obturations (plombage gris)
- Traitement de canal
- Extraction de dents et de racines
- Chirurgie

Soins dentaires non gratuits

- Nettoyage
- Détartrage
- Application de fluorure
- Scellants

Si votre enfant n'a pas visité un dentiste dans la dernière année, nous vous conseillons qu'il soit examiné et traité avant son 10^e anniversaire. Après cet âge, il est important de poursuivre ses visites régulières afin qu'il conserve une bonne santé buccodentaire.

L'équipe de santé dentaire

Promotion de la santé et prévention

Direction de santé publique

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale